

CAP EMPLOI

Handicap, recrutement & maintien

Un Jeune, une Solution : Cap emploi à vos côtés

Cap Emploi, expert handicap, accompagne les autres membres du service public de l'emploi pour des solutions d'insertion, de compensation et de maintien dans l'emploi.

- APPUIS PONCTUELS
- DIAGNOSTICS CROISÉS
- FOCUS SUR LES AIDES ET MESURES
- COMPENSATION EN EMPLOI ET EN FORMATION

ET SI ON EN PARLAIT ENSEMBLE ?

Aperçu des aides

APPRENTISSAGE

Aide Unique aux Employeurs :

- 1ère année : 4125€ (actuellement elle est remplacée par l'aide exceptionnelle : 5000€ pour un mineur / 8000€ pour un majeur)
- 2ème année : 2000€
- 3ème année : 1200€

Aide AGEFIPH : de 500€ à 4000€ (selon la durée du contrat)

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Aide exceptionnelle : 5000€ pour un mineur / 8000€ pour un majeur

Aide AGEFIPH : de 1000€ à 5000€ (selon la durée du contrat)

AIDE À L'EMBAUCHE

- 1000€ par trimestre dans la limite de 4000€ par an
- Proratisé en fonction du temps de travail

CIE JEUNE

- 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans révolus si RQTH)
- 47% de prise en charge du SMIC horaire

PEC JEUNE

- 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans révolus si RQTH)
- 65% de prise en charge du SMIC horaire

En plus de ces mesures, nous pouvons également :

- Mobiliser les dispositifs PAS (Prestation d'Appui Spécifique)
- Réaliser une étude de poste

Peu importe que l'employeur soit privé ou public.

À tout moment, l'AGEFIPH, le FIPHP et l'État peuvent modifier ces aides.